



Le Saint-Marc... Quoi?

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU

102, rue de la Fabrique, Saint-Marc-sur-Richelieu (Québec) J0L 2E0 • Tél.: (450) 584-2258

**ÉDITION
SPÉCIALE
AVIS PUBLIC**

AVIS PUBLIC

**AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR UN PROJET DE RÈGLEMENT #2-2019
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #3-2011.**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu, en conformité avec la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

1. **QUE** lors d'une séance ordinaire tenue le 12 février 2019, le Conseil a adopté par résolution le projet de règlement de modification #2-2019 et intitulé PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 3-2011, TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À :
 - *ENCADRER LA GARDE DE POULES URBAINES;*
 - *AJOUTER CERTAINS USAGES DANS DES BÂTIMENTS ACCESSOIRES;*
 - *AUTORISER UNE CONSTRUCTION ACCESSOIRE;*
 - *CLARIFIER LES DISPOSITIONS APPLICABLES AUX AIRES NATURELLES;*
 - *AJUSTER LES GRILLES DES USAGES ET DES NORMES.*
2. **QUE** conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, ce projet de règlement est soumis à la population pour consultation. Une assemblée publique de consultation aura lieu le **21 mars 2019 à 20h00** à l'Hôtel de ville, au 102, rue de la Fabrique à Saint-Marc-sur-Richelieu. L'objet de cette assemblée est de présenter les projets de règlement. Au cours de cette assemblée publique, le conseil expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. **QUE** le projet de règlement est disponible pour consultation à l'Hôtel de Ville, au 102, rue de la Fabrique, Saint-Marc-sur-Richelieu, durant les heures d'ouverture, du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30.
4. **QUE** le projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

DONNÉ à Saint-Marc-sur-Richelieu, ce 26^e jour de février deux mille dix-neuf.

**Sylvie Burelle, g.m.a.
Secrétaire-trésorière et directrice générale**

(VOIR VERSO)